



Maisons-Alfort, le 16 avril 2009

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'équivalence
de la substance active boscalide d'origine BASF**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a pris en compte un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par BASF, concernant la substance active boscalide, pour laquelle l'avis de l'Afssa est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction du végétal et de l'environnement avec l'accord d'un groupe d'experts du Comité d'experts spécialisé "Produits phytosanitaires : substances et préparations chimiques", l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet l'avis suivant.

Le boscalide est une nouvelle substance active inscrite à l'annexe I de la directive 91/414/CEE¹ pour laquelle l'Allemagne et la France sont co-rapporteurs.

Cette demande concerne la reconnaissance des spécifications de la substance active boscalide à l'échelle de la production commerciale.

La pureté minimale déclarée dans ce dossier et acceptée au niveau européen est de 960 g/kg.

Cette demande a été évaluée par l'Etat Membre Rapporteur et prise en compte dans un addendum du rapport d'évaluation européen. Elle a fait l'objet d'une évaluation communautaire et a été jugée acceptable.

En conséquence, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis favorable à la demande d'équivalence n° 2005-0667 et 2007-4451 spe relative à la substance active boscalide et présentée par BASF.

Pascale BRIAND

Mots-clés : Spécifications, boscalide, BASF, SSPE

¹ Directive 91/414/CEE du Conseil du 15 juillet 1991, transposée en droit français par l'arrêté du 6 septembre 1994 portant application du décret 94/359 du 5 mai 1994 relatif au contrôle des produits phytopharmaceutiques.